

que d'abandonner ce droit, un Français préférerait abandonner tous les autres. Il aimerait mille fois mieux être embêté lui-même que de renoncer à embêter les autres ; et il ne se sent jamais plus libre que lorsqu'on l'autorise à distribuer des coups de bâton, dût-il personnellement en recevoir une part abondante.

Les ecclésiastiques vont enfin jouir du droit commun. Le droit commun n'est-ce pas d'aller en prison, de payer l'amende et de faire tout ce qui n'est pas défendu par la loi ? Or, comme la loi défend tout, ils seront comme les camarades, et n'auront le droit de faire quoi que ce soit. Pour ma part, je ne connais pas d'autre droit commun.

Notre liberté à nous, consiste purement et simplement en l'obéissance passive à notre goût et à notre volonté. Je porte un veston, tu porteras une veste ; je n'aime point la musique des cloches, tu ne clocheras plus. « Mais, diras-tu, je l'aime moi ! — Es-tu de la majorité ? — Non. — Alors, tu ne comptes pas.

La liberté, c'est la majorité. Tout ce que décide la majorité est une liberté, puisqu'elle décide ; et le jour où elle ordonnera qu'on me coupe le cou, je devrais courber la tête avec la conviction que nul ne saurait être plus libre que moi.

N'a-t-on pas écrit, et les sots ne répètent-ils pas que la liberté consiste à obéir à la loi ?

Les Mémoires de Sizia

DICTÉS PAR CETTE NÉGRESSE A SŒUR JOACHIM, RELIGIEUSE
MISSIONNAIRE A NOTRE-DAME AUXILIATRICE (OUSHIROMBO.)

J'habitais dans mon enfance un joli village, bien loin d'ici. Mon père était connu pour un habile chasseur d'éléphants, et souvent il rapportait de ses expéditions d'énormes défenses d'ivoire, qu'il amoncelait dans notre maison, pour son trafic avec les Arabes ou les négociants de la côte.

Un jour, des marchands zanzibarites vinrent acheter quelques charges d'ivoire, pour lesquelles ils livrèrent en échange des perles et des rouleaux de fil de cuivre. — Puis, m'ayant aperçue, ils demandèrent à mon père de m'emmener avec eux pour m'offrir à leur maître. — Comme je pleurais en entendant